



Décision n° 2023-03

Portant sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la passation du contrat d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 du CGCT
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,
- Vu le code des marchés publics,
- Vu le devis de la société ETEIC.

Décide

Article 1 : une mission de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la passation du contrat d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux est passée avec la société ETEIC, sise 10 ter rue d'en haut, 59554 SAILLY LEZ CAMBRAI. Le montant est de 3 982, 50 € HT soit 4 779 € TTC.

Le détail du montant est comme suit :

- Phase 1 : audit technique des bâtiments – 1 080 € HT soit 1 296 € TTC ;
- Phase 2 : rédaction du DCE – 1 485 € HT soit 1 782 € TTC ;
- Phase 3 : analyse des offres – 1 417, 50 € HT soit 1 701 € TTC.

Ce montant sera inscrit au budget principal 2023.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera envoyée à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe et au comptable du trésor.

Fait à Landrecies,
Le 18 avril 2023

Le Maire,
François ERLEM

